

LES CONTRAINTES FONCIERES AU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR OLEICOLE MAROCAIN

A. KABBAJ

Direction de la Production Agricole (D.P.A.) - Meknès

L'olivier constitue la principale essence fruitière cultivée au Maroc, tant par le nombre d'arbres actuellement existants que par l'importance sociale de sa culture.

En effet, sur une superficie arboricole totale estimée à plus de 665.000 Ha, l'olivier représente près de 50% soit près de 315.000 Ha, (statistiques du Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire).

Par ailleurs, les données disponibles sur l'olivier font apparaître que les superficies oléicoles ont été multipliées par quatre pendant les quarante dernières années (97.000 Ha, en 1947; 150.000 Ha, en 1960 ; 247.000 Ha, en 1970 et 315.000 Ha, actuellement).

Cet accroissement des superficies est dû essentiellement aux efforts que l'Etat a déployés dans la promotion de la culture de l'olivier [Projet DERRO, opération DRS (Défense et Restauration des Sols), opération création de vergers] et à la rusticité de l'espèce. En effet, la capacité d'adaptation de l'olivier aux différentes zones climatiques lui a conféré la première place parmi les espèces arboricoles cultivées au Maroc, place qui se justifie aussi par l'utilisation de ses fruits pour l'alimentation humaine et de ses sous-produits pour l'alimentation du bétail et d'autres usages industriels.

La répartition régionale de l'olivier marocain fait apparaître deux zones d'implantation bien distinctes :

— La première zone se trouve au nord (Fès, Taza, Meknès, Chefchaouen et Kénitra) où l'olivier peut végéter et fructifier régulièrement sans apport supplémentaire d'eau.

— La deuxième zone au sud (Beni Melial, Marrakech, Ouarzazate, Kelaâ, Rachidia) où l'olivier a besoin de l'irrigation pour pouvoir se développer et produire.

Ces deux zones englobent à peu près 80% du patrimoine oléicole, les 20% qui restent étant répartis entre les régions du nord-est du pays (Oujda, Nador, Boulmane), et celles du sud-ouest (Safi-Essaouira).

Présentation de la province de Meknès

La province de Meknès qui fait partie de la région économique centre-nord s'étend sur une superficie globale de 379.400 Ha. Elle se limite à l'est par la Province de Fès, au sud par les deux Provinces Ifrane et Khénifra, à l'ouest et au nord respectivement par les Provinces de Khémisset et de Kénitra.

La diversité de ses zones naturelles, conjuguée aux conditions climatiques variées, lui confèrent un caractère agricole dominant où l'arboriculture fruitière (oléiculture et rosacées notamment), à côté de la céréaliculture, occupe une place de choix dans l'économie de la Province.

La superficie agricole utile est de 273.900 Ha, dont 37.540 ha sont complantés en différentes espèces fruitières. Les parcours, forêts et incultes occupent 105.500 Ha, environ.

L'olivier dans la province

L'oléiculture dans la zone d'action de la DPA Meknès occupe une superficie de 14.960 Ha, représentant ainsi 40% de la superficie complantée et 5% de la SAU (Surface agricole utile).

Le secteur moderne touche 5.520 Ha, alors que les 9.440 Ha, restants sont exploités d'une façon traditionnelle constituant le plus souvent de vieilles plantations, l'exemple des oliveraies de Zerhounne étant le plus frappant. Celles-ci ont été réalisées à double buts, de production et de protection contre l'érosion.

D'autre part, il faut signaler que 86% des oliveraies (soit 12.900 Ha, environ) sont en bour et donc à la merci du ciel, ce qui influe intensément sur la production de ces arbres ; production qui obéit aux particularités intrinsèques de l'espèce, à savoir l'alternance qui ne cesse d'avoir des répercussions cycliques sur le volume produit. Ce phénomène est surtout prononcé dans les exploitations traditionnelles et particulièrement lorsqu'on se place en milieu non irrigué enregistrant un déficit hydrique. Les éléments extrinsèques, comme nous l'avons signalé auparavant, ne manquent pas non plus de laisser leurs empreintes sur la production.

Celle de la campagne précédente a été à titre d'exemple de 302.000 qx, soit un rendement exceptionnel de 20,59 qx/H, dû à la bonne répartition des précipitations reçues.

Les rendements varient généralement entre 10 et 25 Kg/ arbre.

Statut Juridique des exploitations oléicoles

La nature juridique des exploitations et leur dimension conditionnent à notre avis le niveau de gestion, les moyens matériels et financiers investis et la technicité utilisée.

Le patrimoine oléicole de la Province de Meknès se trouve réparti comme suit :

1. Meïk (Exploitations privées) : 8.800 Ha, dont 1950 Ha, sont plantés dans le cadre du DRS.
2. Collectif : 3.050 Ha,
3. Sociétés étatiques : 930 Ha.
4. Réforme Agraire : 1.360 H.
5. Habous (legs) : 574 Ha.
6. Guich 210 : Ha.
7. Domaine : 25 Ha.

Notons au passage, que rares sont les exploitations spécialisées dans l'oléiculture, et que la grande partie de ces plantations est concentrée dans les petites et moyennes propriétés comme l'illustre l'exemple suivant de l'oliveraie de Zerhoun.

— 53,7% des oliviers sont concentrés dans les exploitations inférieures à 5 Ha.

— Les 12,5% restants sont dans les exploitations dépassant les 50 Ha.

Nous essayerons ci-après de reprendre ces différents cas, de décortiquer la situation régnante dans ces oliveraies et de faire apparaître certaines des contraintes qui entravent une exploitation rationnelle de ce patrimoine.

Par leur recensement, nous cherchons à poser le problème fondamental pour en prendre conscience et suggérer la politique à suivre afin d'atténuer les effets induits négatifs relevés.

Plantations Melk

Dans ce domaine, nous notons l'existence d'un secteur moderne où l'olivieraie est néanmoins conduite rationnellement et ce principalement dans les exploitations intensives. Cependant, une grande partie du patrimoine oléicole est conduite en extensif.

a) *Le mode de faire-valoir direct* : C'est le système le plus répandu dans la zone. Il présente un avantage, surtout dans le secteur traditionnel, car dans ce cas les agriculteurs s'intéressent au sort de leurs exploitations et de temps en temps les arbres reçoivent un minimum d'entretien (labour de printemps, élagage des branches mortes...).

Seules quelques contraintes méritent d'être évoquées, à savoir :

- Le morcellement des parcelles qui est dû aux héritages et entraîne une exiguité des plantations oléicole. De même, il faut noter qu'il arrive qu'un arbre peut appartenir à plus d'une famille

- L'éloignement des parcelles appartenant à une même famille, ce qui accentue le problème de gérance et de la conduite technique de l'olivieraie.

b) *Mode de faire-valoir indirect* : Beaucoup de plantations sont exploitées indirectement et font l'objet d'une location ou d'une association (cas de la région de Zerhoun).

Plusieurs formules d'association existent et diffèrent d'un secteur à l'autre.

b1) Une première formule est rencontrée chez les personnes âgées qui cèdent leurs oliviers à un associé qui s'occupe totalement de la plantation (gardiennage, récolte). 1/3 de la récolte est pris par le propriétaire (donneur), le preneur recevant les 2/3 restants.

b2) Une autre formule est rencontrée chez les propriétaires habitant en ville et en grande partie absentéistes (fonctionnaires, commerçants...) qui donnent leurs plantations en association à un preneur sur place. Les frais de gardiennage et de récolte sont assurés par les deux contractants et la production est paragée en deux parts égales.

- La contrainte essentielle à signaler ici réside dans le fait que le contrat liant le propriétaire et le preneur est souvent oral.

Sa durée ne dépasse pas généralement une année. Ceci amène le preneur à une réticence aux investissements (techniques culturales, soins...) et ne s'intéresse qu'au gardiennage et au ramassage de la récolte puisqu'il n'est pas sûr du renouvellement du contrat d'association.

Les arbres dans ce cas ne reçoivent qu'un simple labour à l'araire au printemps, opération par laquelle le preneur honore et s'assure vis-à-vis de tierces personnes de la responsabilité de la plantation.

Une autre contrainte mérite d'être soulevée : il arrive que le propriétaire loue le terrain à une tierce personne qui y pratique une culture intercalaire telle que les céréales ou les légumineuses, mais n'intervient pas du tout pour l'exploitation des oliviers.

Une partie des terrains Melk située sur des reliefs accidentés a été plantée pour atténuer le phénomène d'érosion sans pour autant négliger l'aspect production.

— Jusqu'à une date récente ces plantations étaient réalisées directement par le Service des Eaux et Forêts dans le cadre d'un contrat, ce dernier prévoyait leur réalisation et leur surveillance par l'Etat jusqu'à un certain âge pour voir la relève s'assurer par le propriétaire. Le remboursement du montant des dépenses après déduction de la subvention se faisait sur les ventes des produits des récoltes. Malheureusement, la négligence des propriétaires n'assurait pas la bonne conduite de ces plantations.

— Ces dernières années les Eaux et Forêts ont adopté la formule d'octroi des subventions en nature (plants) pour tous ceux dont les propriétaires remplissent des conditions définies et qui acceptent de signer des contrats visant la réussite et la bonne gestion des plantations.

Le problème qui s'oppose maintenant à cette formule est l'éparpillement et les dispersions en petits bosquets de plantations ; l'objectif qu'il faudrait trouver et faire respecter est la réalisation de surfaces grandes et continues pour atteindre les buts recherchés.

Les plantations du collectif

Une autre catégorie de plantations, non moins importante (3,010 Ha.), située sur des terres collectives est localisée dans la zone de Dkhissa.

D'une manière générale, les oliviers qui relèvent de ce secteur sont sous-exploités, vu les coutumes de partages perpétuels qui s'opposent à une conduite moderne et rationnelle de ce patrimoine. En effet, ce phénomène engendre des microparcelles (0,5-5Ha.) limitant ainsi la possibilité de mécanisation ou d'investissements à long terme.

Réforme agraire

Les plantations d'oliviers relevant de ce secteur occupent une superficie de 1.360 Ha, dont 950 Ha, sont gérés en individuels et 410 Ha, en copropriété.

Ces plantations sont généralement entretenues et donnent des productions satisfaisantes. Néanmoins, il faut noter que dans les plantations en copropriété les faibles productions enregistrées quelques années s'expliquent par un certain absentéisme des adhérents lors des travaux oléicoles.

De même, il faut leur faire accepter de plus en plus la nécessité de la régénération de certaines vieilles plantations, l'importance des traitements phytosanitaires et surtout une récolte directe et adéquate pour éviter des inconvénients majeurs.

Le domaine privé de l'Etat

Il regroupe les plantations gérées par les sociétés étatiques (SODEA, SOGETA, COMAGRI...). Il convient de rappeler brièvement les principales caractéristiques de ce patrimoine oléicole lorsqu'il fut confié en gestion à ces sociétés.

— L'olivier, souvent planté en brisevent ou en bordure d'allées, ne recevait aucun entretien.

— La plupart des vergers étaient abandonnés, ne recevant ni fumure, ni taille, ni traitement.

Actuellement et à côté de l'effort de création, de rajeunissement et d'assainissement du patrimoine géré par ces sociétés étatiques, un programme de renouvellement et de taille adapté aux particularités du verger a été mis en œuvre dans le but d'atteindre les objectifs suivant.

— Remettre en culture des oliviers qui se contentaient de végéter,

-- Revigorer les oliviers qui ne répondent plus convenablement aux améliorations qui leur sont consenties.

-- Rétablir l'équilibre général des arbres devenus improductifs par suite du vieillissement des souches.

— Cette restructuration accompagnée d'un travail raisonné dans les traitements phytosanitaires et la fertilisation minérale des arbres, néanmoins, le problème posé pour ces plantations serait la concurrence d'autres cultures à rentabilité supérieure.

Plantations Habous

Deux types de gestion sont rencontrés.

a) *Mode de faire-valoir direct*. Dans ce mode d'exploitation, les plantations sont généralement mal exploitées.

- Gestion à distance.

En d'autres termes, ces plantations mal encadrées sont gérées aux moindres frais et sans chercher à optimiser leur rendement. Le grand inconvénient de cette situation est que les plantations reçoivent peu d'opérations culturales et de soins.

- Manque de techniciens et de matériel, notamment celui des traitements et de taille. Cela entraîne une exploitation traditionnelle ou la non-généralisation des techniques culturales à tous les domaines du secteur Habous.

- Morcellement des parcelles. En effet, ces plantations qui pourraient facilement devenir des secteurs de modernisation perdent tout le bénéfice de leur fréquente concentration dans de grands domaines.

b) *Mode de faire-valoir indirect*. Le type d'exploitation connu sous le nom de « Mougharassa » est un contrat qui engage le preneur à planter les oliviers et à les entretenir, une fois que les arbres entrent en production. 1/3 de la récolte revient au Habous et les 2/3 au preneur.

Deux contraintes sont rencontrées à ce niveau.

-- Réticence du preneur dans les investissements du fait que la récolte ne lui appartient pas en totalité et que le délai du contrat est dans la majorité des cas de courte durée.

- Le preneur qui cherche le maximum de profit se manifeste par une exploitation de la terre, par des cultures annuelles telles que les céréales qui peuvent nuire aux oliviers par la concurrence qu'elles exercent pour l'eau et les éléments nutritifs, par le refuge qu'elles assurent aux parasites et maladies cryptogamiques s'attaquant par la suite aux arbres, par les blessures et coupures des racines suite aux travaux du sol réservés à ces cultures...

Plantations domaniales

Ce sont des plantations appartenant à l'Etat et ne représentant qu'une faible proportion dans la zone de Meknès (25 Ha.). De telles plantations sont souvent négligées du fait qu'elles ne font presque jamais l'objet d'opérations d'entretien et ce n'est qu'au moment des récoltes que les productions minimes obtenues sont vendues sur pieds.

Les contraintes à signaler ici se résument en deux points :

- L'acheteur de la récolte se ne soucie pas du devenir des arbres, la technique du gaufrage est mal faite ce qui accentue le phénomène d'alternance des productions.

- Le manque de gardiennage des arbres fait que ces oliveraies sont continuellement menacées par le pacage des animaux.

Suggestions

L'huile est une des premières nécessités, comme le pain et le sucre, et rentre pour beaucoup dans la consommation journalière des familles marocaines. Notre pays est loin de l'autosuffisance en ce domaine (48% des besoins). Ceci l'amène en toute évidence à recourir à des importations, ce qui engendre bien sûr des sorties de devises (1,5 Milliard de Dirhams).

Une politique urgente et bien fondée s'impose donc pour pallier à ce déficit et viser une autosuffisance durable et adéquate en huile. Par conséquent il faudrait d'une part prendre toutes les mesures juridiques et techniques pour optimiser la production du patrimoine existant et, d'autre part, prévoir son extension.

Dans ce sens, et pour pallier aux différentes contraintes citées ci-dessus, nous proposons les suggestions suivantes :

— Réglementer ou modérer partages successoraux qui accentuent la petitesse des oliveraies. Par exemple, affecter celles-ci à un des héritiers et prévoir l'indemnisation des autres.

— Dans le cas des oliveraies des Habous, collectif et domaine de l'Etat, prévoir des contrats de location de longue durée, intégrant de grandes superficies se prêtant à une exploitation moderne et rationnelle. Un cahier des charges engagera le locataire à mieux entretenir les arbres. Le suivi et le contrôle de l'exécution de ces clauses doit être assuré.

— Encadrer ces mêmes exploitations (Habous, Collectifs...) en vue d'une exploitation directe et bien conçue.

— Susciter et motiver les adhérents des coopératives de la Réforme Agraire à une exploitation directe et *collective* des oliveraies en indivision.

— Encourager la formation volontaire de groupements de producteurs surtout lors des traitements phytosanitaires.

— Dans le cadre des reboisements pour la DRS, grouper les plantations d'oliviers en superficies grandes et continues dans le double souci de juguler le phénomène d'érosion et de permettre une production importante.

— Prévoir l'extension de l'opération APO (Amélioration de la Production Oléicole) d'office aux plantations Habous, lisées dans le cadre de la DRS.

— Envisager la création de centres de collecte au niveau des communes rurales et organiser le système de conditionnement et de commercialisation des olives à l'instar des céréales.

— Instaurer une politique des prix.

La mise en application de ces recommandations aboutirait sans nul doute à une situation où l'oliveraie serait prête à toute innovation et à l'adaptation des techniques culturales modernes appropriées permettant une production optimale, une commercialisation régulière assurant un prix rémunérateur tant pour le producteur que pour le consommateur et garantissant un ravitaillement régulier aux unités de conservation et de transformation.